

Novembre 2026

La première des violences faites aux femmes est économique !

Et toustes mobilisées contre les VSS dans les rassemblements organisés près de chez vous

Le samedi 28 novembre 2026

À l'occasion de la journée internationale du 25/11contre les violences faites aux femmes

L'égalité ne se décrète pas, elle se conquiert par la mobilisation collective !

Dans les services du secteur de la Poste et des télécoms, les réorganisations en cascade frappent d'abord et de plein fouet les femmes. Entre salaires inégaux, précarité subie, éloignement forcé des lieux de travail, intensification du travail et sexisme trop souvent toléré en entreprise, ces logiques de rentabilité détruisent leurs droits, leur santé et leur autonomie. Il est urgent d'en finir avec cette violence sociale !

Précarité alimentaire :

- La baisse du pouvoir d'achat et la généralisation des temps partiels subis poussent un nombre croissant de femmes, en particulier les mères isolées et les retraitées, à rogner sur la qualité ou la quantité de leur alimentation, avec des répercussions directes sur leur santé physique et psychologique.

Les salaires et les pensions de retraites de haut niveau financent aussi la Sécurité sociale pour tous et toutes

- **Transparence et justice salariale :** Exiger l'application stricte de la loi en matière de transparence salariale est indispensable pour corriger les injustices et les écarts de rémunération.
- **Financement de la Sécurité sociale :** L'augmentation des salaires et des pensions de retraite féminins permet de renflouer les caisses de la Sécurité sociale et des retraites via les cotisations.
- **Lutte contre l'austérité :** La riposte syndicale relie la question des salaires dignes à la défense d'un système de santé solidaire face aux politiques d'économies et de rentabilité.

Le logement décent : un droit fondamental bafoué par la précarité

- **Impact des inégalités financières :** La précarité salariale (écart de 15 % de salaire et temps partiels subis, en particulier dans les secteurs féminisés) prive de nombreuses femmes d'un logement décent et favorise l'isolement.
- **Frein à la sortie des violences :** L'accès à un logement stable est indispensable pour échapper aux violences conjugales ou familiales, un parcours souvent bloqué par le manque de logements sociaux.
- **Exigences :** Revalorisation immédiate des salaires et suppression des temps partiels subis pour garantir l'autonomie et l'accès au logement.

Fédération nationale des salariés du secteur des activités postales et de télécommunications CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex
Site : www.cgt-fapt.fr Mail : fede@cgt-fapt.fr

Violences au travail et impunité :

- Les pressions managériales accrues, le sexisme ordinaire et les Violences Sexistes et Sexuelles (VSS) **ne sont pas prises en charges dans les entreprises.** Ces situations détruisent l'intégrité des salariées et renforcent leur isolement.
- Avec 20 % des femmes victimes de harcèlement sexuel au travail,
- 170 viols ou tentatives par jour (dont 8 sur le lieu de travail)
- 120 féminicides en 2026 en France,

Nous exigeons l'application stricte de la prévention, la formation des employeurs et l'intégration de ces risques dans le document unique (DUERP) constituent une urgence vitale.

- Les violences sexistes et sexuelles, au travail ne sont pas une fatalité. Les employeurs ont une responsabilité légale de prévention et de protection des salariées.

- L'application de la loi, la prévention des VSS et la protection des salariées doivent devenir une priorité dans toutes les entreprises de la Poste et des télécommunications.
- Dans les entreprises exigeons des négociations et des mesures pour obtenir la mise en œuvre des solutions pour éradiquer les violences sexistes et sexuelles au travail :

- Faire des violences sexistes et sexuelles un thème de négociation collective obligatoire au même titre que la suppression des écarts de rémunération ;
- Rendre obligatoires des mesures de prévention et notamment la sensibilisation des salarié.e.s et la formation des managers et des RH ;
- Mettre en œuvre des sanctions contre les employeurs qui n'ont pas de plan de prévention des violences ;
- Organiser la protection des victimes et de toutes les personnes qui dénoncent des violences contre les sanctions disciplinaires et contre le licenciement ;
- Prévoir des solutions de relogement
- Garantir pour les victimes des aménagements d'horaires, de poste, de congés, de soins, une mobilité fonctionnelle ou géographique à leur demande ;
- Accroître les moyens des représentant.e.s du personnel et créer des élu.e.s référent.e.s sur les violences, indépendant.e.s de l'employeur et nommé.e.s par les organisations syndicales avec les prérogatives des DP et des CHSCT supprimés dans le privé par les ordonnances Macron.

Le droit à la santé : protéger la santé physique, mentale

- **Conditions de travail dégradées :** L'intensification du travail et le management toxique dans les réseaux de vente et d'accueil nuisent gravement à la santé des femmes (épuisement, stress chronique, troubles musculosquelettiques).

- **Prévention des Violences Sexistes et Sexuelles :** Nécessité d'appliquer strictement la prévention des Violences Sexistes et Sexuelles (VSS), de former les employeurs et d'intégrer ces risques dans le document unique (DUERP).

- **Renoncement aux soins :** L'inflation et les bas revenus (notamment chez les mères isolées et les retraitées) poussent un nombre croissant de femmes à renoncer à se soigner.

Privation de culture, de loisirs et de sport :

- L'asphyxie financière combinée au poids de la double journée (charge domestique et parentale) relègue l'accès au sport, aux loisirs et à la culture au rang de luxes inaccessibles, privant les femmes de temps pour elles et d'espaces d'émancipation.

Fédération nationale des salariés du secteur des activités postales et de télécommunications CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex
Site : www.cgt-fapt.fr Mail : fede@cgt-fapt.fr